

## **EURL REVAZUL**

Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée  
Au capital social de 5.000 EUROS  
Siège social : 3 Impasse du Puits Rabot  
21121 ETAULES  
RCS DIJON 820 954 113

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### **ARTICLE 1 - Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente révisables à tous moments, s'appliquent, sans restriction ni réserve à tous les Services proposés par EURL REVAZUL (« Le Prestataire ») aux clients (« Les Clients ou le Client »).

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le catalogue du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec la société REVAZUL implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client à ces CGV. Le fait que le prestataire ne mette pas en oeuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

#### **ARTICLE 2 - Formalisation de la commande**

La vente de la prestation de services ne sera considérée comme définitive qu'après :

- établissement d'un devis par le Prestataire et acceptation par le Client de ce devis sans aucune modification avec la mention pour accord et signature par courrier électronique, télécopie, courrier postal. Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours.

- établissement et signature d'un contrat de prestation de services à réception du devis accepté lequel contrat définira la mission. La commande ne sera validée qu'après renvoi du contrat signé par le Client accompagné du règlement de l'acompte éventuellement demandé. A défaut de réception du contrat signé par le Client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

#### **ARTICLE 3 - Tarifs**

Les prix des services sont ceux détaillés dans le catalogue du Prestataire, les devis ou contrats, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA. Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure, à la journée en fonction de la mission.

Il est convenu entre les parties que le règlement par le Client de la totalité du prix du Prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations. En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée.

## **EURL REVAZUL**

Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée  
Au capital social de 5.000 EUROS  
Siège social : 3 Impasse du Puits Rabot  
21121 ETAULES  
RCS DIJON 820 954 113

Les prix sont révisables chaque année au 1er Janvier par la SARL REVAZUL. Ils ne sauraient être modifiés pendant la durée du contrat.

Ils ne comprennent pas les éventuels frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif du Prestataire et calculés préalablement à la passation de la commande.

### **ARTICLE 4 - Conditions de paiement**

4.1 Les factures d'acompte et solde sont payables par le Client à réception de facture par chèque ou par virement bancaire. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

4.2 - Un acompte correspondant à 50 % (cinquante pour cent) du prix total des prestations de services commandées pourra être exigé lors de la passation de la commande ou de la signature du contrat. Le solde du prix sera alors payable au comptant, lors de l'achèvement de la prestation.

4.3 - En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client.

4.4 - En l'absence de paiement à l'échéance, des pénalités égales à cinq fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande ou de la signature du contrat seront appliquées à compter du premier jour de retard sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités seront augmentées d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

### **ARTICLE 5 - Durée et réalisation de la prestation**

La réalisation de la prestation sera encadrée par un délai inscrit au contrat de prestation.

Le Prestataire devra alors s'exécuter sans retard injustifié et au plus tard trente jours après la conclusion du contrat.

Lorsque le Prestataire n'a pas respecté la date ou le délai convenu, ou, si une telle date n'a pas été fixée, lorsqu'il ne s'est pas exécuté dans les trente jours de la conclusion du contrat, le Client devra avant de résoudre le contrat, enjoindre au Prestataire d'exécuter celui-ci dans un délai supplémentaire raisonnable.

A défaut d'exécution à l'expiration de ce nouveau délai, le Client pourra librement résoudre le contrat dans le respect des dispositions prévues au code de la consommation.

Le Client doit accomplir ces formalités successives par lettre recommandée AR ou par un écrit sur un autre support durable.

### **ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire - Garantie**

Les Services proposés sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

## **EURL REVAZUL**

Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée  
Au capital social de 5.000 EUROS  
Siège social : 3 Impasse du Puits Rabot  
21121 ETAULES  
RCS DIJON 820 954 113

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de moyen.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect des législations applicables en France ou au Portugal, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des prestations demandées, de vérifier et de respecter. La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client.
- un retard occasionné par le Client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.
- le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'absence de résultats, et ce pour quelque durée que ce soit.
- la non obtention du statut de résident non habituel par le Client
- la violation par le Client des dispositions fiscales en vigueur

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

### **ARTICLE 7 - Propriété intellectuelle**

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, réalisées en vue de la fourniture de la prestation au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, sans autorisation écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### **ARTICLE 8 - Droit applicable - Langue**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

### **ARTICLE 9 - Obligations et confidentialité**

Le Prestataire s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles, ne divulguer aucune information sur les prestations de services réalisés pour ses clients, restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission.

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

### **ARTICLE 10 - Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire

**EURL REVAZUL**

Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée

Au capital social de 5.000 EUROS

Siège social : 3 Impasse du Puits Rabot

21121 ETAULES

RCS DIJON 820 954 113

et le Client, seront soumis aux tribunaux Français compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.